



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



pôle emploi



**Un événement national dédié aux
métiers du secteur agroalimentaire
Du 06 au 10 novembre 2023**

État des lieux de l'emploi dans le secteur de l'agroalimentaire

Représentant **1,9%** de l'ensemble des salariés en France, l'industrie agroalimentaire est au cœur de l'économie française. Premier secteur industriel, il a plutôt bien résisté à la crise sanitaire grâce aux engagements forts de la filière mais il doit faire face à de nouveaux enjeux liés au contexte actuel (augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, restrictions d'eau...).

En 2021, le secteur de l'agroalimentaire comptait selon l'INSEE, **18 968 établissements** et employait **423 168 salariés** sur tout le territoire. Les entreprises de la filière ont une dynamique d'embauche importante mais qui diminue légèrement en un an avec près de **211 320 déclarations préalables à l'embauche** entre juillet 2022 et juin 2023. Une tendance confirmée par la dernière enquête « Besoins en main d'œuvre des entreprises » (BMO) réalisée par Pôle emploi, selon laquelle le secteur de l'industrie agroalimentaire représente **93 860 projets de recrutement** en 2023 dont 30,7% de saisonniers.

Selon l'APEC, les entreprises du secteur prévoient également de recruter plus de **4 000 cadres** en 2023.

Des besoins en recrutement grandissants

Près de **33 830 offres d'emploi** ont été enregistrées dans le secteur de l'agroalimentaire entre juillet 2022 et juin 2023, soit 0,8% des offres d'emploi nationales. Toujours selon l'APEC, les offres d'emploi cadre ont augmenté de **12% pour les fonctions « informatiques »** et de **15% pour les fonctions « études recherche et développement »**.

Les métiers de l'agroalimentaire rencontrent des difficultés de recrutement supérieures à la moyenne. En 2023, les projets d'embauche baissent de près de 2% par rapport à 2022 et les difficultés de recrutement sont estimées à 61,7%.

Accessibles à tout niveau de qualification (**11% d'emploi cadre**), les métiers de l'agroalimentaire proposent de réelles perspectives d'emploi à la clé. Ce secteur doit poursuivre le développement de son attractivité, notamment auprès des femmes (**38% des cadres qui postulent sont des femmes**, contre 45% tous secteurs confondus). Favorable aux transferts de compétences, L'agroalimentaire s'ouvre ainsi aux salariés d'autres domaines professionnels.

En constante évolution pour s'adapter aux transformations des processus de fabrication et au changement des habitudes de consommation, l'enjeu est autant d'attirer les demandeurs d'emploi vers ces métiers que de les former à les exercer durablement.

Les 3 plus grands secteurs de l'emploi salarié dans l'agroalimentaire

- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (26%)
- Fabrication d'autres produits alimentaires (21%)
- Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (14%)

Les 3 métiers particulièrement recherchés par les recruteurs

- Conduite d'équipement de production alimentaire (19,7%)
- Abattage et découpe des viandes (7,2%)
- Vente en alimentation (6,1%)

Top 3 des métiers des métiers cadres dans l'agroalimentaire

- Pilotage et production industrielle (8,7%)
- Contrôle qualité (5,8%)
- Contrôle de gestion (4,2%)

Les 3 compétences techniques les plus recherchées dans les offres d'emploi

- Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Contrôler la conformité d'un équipement, d'une machine, d'une installation
- Surveiller l'approvisionnement des machines, des installations et le flux des matières ou des produits

A fin juin 2023, **près de 148 620 demandeurs d'emploi** (cat. ABC, France entière) recherchaient un métier dans le secteur agroalimentaire, soit 2,5% de moins en un an. Ils représentent 3% des demandeurs d'emploi nationaux.

Entre mai 2022 et avril 2023, **près de 22 840 entrées en formation** de demandeurs d'emploi ont été recensées dans l'agroalimentaire. En 2022, **près de 60% des demandeurs d'emploi** ont retrouvé un emploi dans les 6 mois suivants leur formation dont plus d'un tiers dans un emploi durable.